



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180309-CONS-AG-18-024
-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 9 mars 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Soutien aux animations économiques, touristiques et numériques 2018 – 1^{ère} programmation

L'An Deux Mille dix-huit, le 9 mars à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 2 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Catherine MEZZANA, Céline SIMONI-PIACENTINI, Emma MUSIER, Emmanuelle de GENTILI, Etienne PERFETTI, François TATTI, François-Xavier RIOLACCI, Guy ARMANET, Ivana POLISINI, Jean BIAGGINI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Julien MORGANTI, Linda PIPERI, Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Philippe PERETTI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Valérie BIANCHI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Jean-Michel SAVELLI	à	Jean-Noël VALERY
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE
Michel CASTELLANI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Emmanuelle de GENTILI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Dominique ROSSI	à	Michel SIMONPIETRI
Michel ROSSI	à	Emma MUSSIER

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation – pas de quorum nécessaire)

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Henri POYET, Jean ZUCCARELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie-Paule HOUEMER, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. M. Julien MORGANTI est élu secrétaire de séance.

OBJET : Soutien aux animations économiques, touristiques et numériques 2018 – 1^{ère} programmation

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant les demandes de soutien financier 2018 des organisateurs de manifestations parvenues à la CAB ;

Considérant le jumelage entre la Communauté d'Agglomération et le Landsrat d'Erding ;

Vu l'avis de la Commission Economie, emploi et aménagement de l'espace communautaire du 31 janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 février 2018 ;

Vu le rapport n° 1 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le versement d'une subvention de :

- 7 000 euros à l'association « Commerçants Bastia » pour l'organisation du Salon des Affaires 2018 ;
- 2 500 euros à l'association « Corsica'azione » pour l'évènement « La Corse en capitale à Paris » 2018 ;
- 2 500 euros à l'association « Corsica'azione » pour l'organisation du village Corse à la Foire Internationale de Marseille 2018 ;
- 3 000 euros à l'association « le salon des chocolats et des délices » pour l'organisation du salon du chocolat et des délices de corse 2018 ;
- 500 euros à l'association « Cas'Isulata » pour mener son test de marché sur la ouate de cellulose ;
- 1 200 euros à la photographe Angèle CHAVAZAS, Studio1.2 à Erbalunga, pour la réalisation d'une exposition photographique sur le territoire communautaire à Erding dans le cadre du jumelage, en contrepartie de la mise à disposition à titre gracieux, d'une série de 5 photos du territoire communautaire.

Conseil du 9 mars 2018

OBJET : Soutien aux animations économiques, touristiques et numériques 2018 – 1^{ère} programmation

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits seront prévus au Budget 2018 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 MARS 2018**
et publication ou notification
du **27 MARS 2018**
La Directrice de l'Administration Générale

Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification